



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le onze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2023_01_1

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 26

Date de convocation du conseil : 6 janvier 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
M. CARTER Maximilian a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Acquisition d'un bâtiment à côté de la mairie

Secrétaire de séance : Madame CAILLETEAU Muriel

Monsieur Bernard HERBRETEAU expose que les propriétaires des parcelles cadastrées Section AD numéros 339 – 505 et 508 ont fait une proposition de vente de leur propriété à la commune pour un montant de 41 500 €.

Il expose qu'un logement est actuellement en location dans le bâtiment et que le bail court jusqu'à août 2024.

Il propose que la commune achète ces parcelles au montant annoncé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le principe de cette acquisition pour le montant de 41 500 €.

CHARGE Monsieur le Maire de faire étudier la réglementation en vigueur en ce qui concerne les obligations de la commune vis-à-vis des locataires en cas d'acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 11/01/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 17/01/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN